

SYNTHÈSE DES RÉPONSES DES PARTIS POLITIQUES AUX 5 QUESTIONS PAR SUJET – 31 août 2022 feuille 8.5 x 14

1. SOINS À DOMICILE Comment faciliter l'élargissement du panier de soins à domicile?

	Coalition Avenir Québec 30 août 2022	PCQ	Parti Libéral du Québec 12 août 2022	Parti Québécois 14 juillet 2022	Québec Solidaire 19 août 2022
Vision	<ul style="list-style-type: none"> Il faut s'assurer que l'argent soit investi au bon endroit. Nous avons mandaté la commissaire à la santé et au bien-être pour brosser un portrait des programmes et optimiser les pratiques en soins à domicile. Nous donnerons suite à ses recommandations, attendues en décembre 2023, de façon à offrir les services les plus efficents possibles à la population afin de répondre aux besoins grandissants. 	Pas de réponse	<ul style="list-style-type: none"> Environ 35 000 aînés vivent en CHSLD sur le 1,75 million de personnes âgées de 65 ans ou plus. Les aînés qui vivent à domicile, qu'ils soient actifs ou qu'ils nécessitent plus de soins méritent aussi toute notre attention. Pour une grande proportion d'entre eux, la possibilité de conserver leur maison à l'aide d'un revenu fixe et avec des besoins évolutifs relève du défi. <u>La meilleure maison des aînés, c'est chez soi.</u> Le Québec doit leur donner plus de moyens pour bien vieillir, à la maison, que la maison soit une résidence privée pour aînés, un logement ou une propriété. 	<ul style="list-style-type: none"> Il convient d'offrir aux aînés de pouvoir bien vivre et bien vieillir là où ils le désirent. 91 % des aînés désirent être à domicile. Pour réussir cela, il faut développer les soins et les services à domicile. Le Gouvernement Marois avait entamé la mise en œuvre d'une réforme qui n'a pas été poursuivie par les gouvernements subséquents. 	<ul style="list-style-type: none"> Le vieillissement de la population n'a pas été pris au sérieux par les gouvernements des 20 dernières années. Au Québec, la proportion d'aîné.e.s de 70 ans et plus passera de 13,6 % en 2020 à 20,8 % en 2040¹. À peine 8,6 % des personnes âgées en perte d'autonomie de 65 ans et plus bénéficient de soins à domicile. Pas étonnant quand on sait qu'ici, seulement 15% de nos dépenses en soins de longue durée vont aux soins à domicile.
Comment?	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement de la CAQ a renforcé les soins et services à domicile – investissement de 2 G\$ au cours des quatre dernières années dans le programme de soins à domicile. Le budget au soutien à domicile au cours des quatre dernières années a été bonifié de 86 %. - autres mesures et bonifications qui ont aussi été mises en place, notamment une hausse des crédits d'impôt. Des investissements supplémentaires dans le dernier budget ont été prévus afin de réaliser le souhait des personnes âgées de vieillir à la maison. En 2026-2027, ces sommes atteindront près de 850 M\$ supplémentaires par année. 	Pas de réponse	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une « Allocation aînés » pouvant atteindre 2000 \$ annuellement, pour soutenir les personnes de plus de 70 ans qui souhaitent rester à domicile - une allocation variable en fonction du revenu. Déployer des unités de soins intensifs à domicile dans toutes les régions du Québec, avec les outils informatiques appropriés. Assurer un meilleur financement des organismes communautaires qui œuvrent auprès des aînés à domicile. 	<ul style="list-style-type: none"> Allouer d'ici 5 ans 2,7 milliards de plus par année de manière récurrente pour les soins à domicile. Allouer 50 % du budget des soins de longue durée aux soins à domicile (avec cette somme, le nombre d'heures offertes en soins à domicile va tripler - cela va augmenter et diversifier les répits offerts aux proches aidants). Réviser le Crédit d'impôt pour maintien à domicile. Doubler pour les aînés en perte d'autonomie, les montants maximaux admissibles dans le Programme d'adaptation. <p style="text-align: center;">Le virage vers les soins à domicile évitera la croissance exponentielle des coûts de l'hébergement institutionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Investir 750 millions de dollars dans les soins à domicile - une cible ambitieuse: d'ici 10 ans, augmenter à 60% la part des soins longue durée aux aîné.e.s réalisés à domicile. Renverser la proportion de personnes en institutions et celles qui ont la chance de rester à domicile afin de pouvoir affronter le défi du vieillissement de la population.

¹<https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2022-05-11/aines-en-grande-perte-d-autonomie/soins-insuffisants-et-besoins-sous-estimes-denonce-la-vg.php#:~:text=Ce%20virage%20conna%C3%AEt%20des%20rat%C3%A9s,simplement%20pas%20au%20rendez%2Dvous>

SYNTÈSE DES RÉPONSES DES PARTIS POLITIQUES AUX 5 QUESTIONS PAR SUJET – 31 août 2022

2. PAUVRETÉ Comment faire pour que les aînés en cette situation atteignent un revenu viable?

	Coalition Avenir Québec	PCQ	Parti Libéral du Québec	Parti Québécois	Québec Solidaire
Vision					
Comment?					
Pas de réponse	<ul style="list-style-type: none"> Les crédits d'impôt pour le maintien à domicile ont été bonifiés et de l'aide ponctuelle aux aînés a été versée – cela permet de payer des services comme entretien, ménage, lavage, afin de permettre aux aînés de rester à domicile le plus longtemps possible. Un montant de 500 \$ a été remis à tous les Québécois gagnant moins de 100 000\$ afin de les aider à faire face à la hausse du coût de la vie, incluant les aînés. Un nouveau montant ponctuel a été annoncé le 29 août 2022, afin d'aider les Québécois à faire face à l'inflation (si la CAQ est élue). 	<p>Pour les aînés l'augmentation du coût de la vie a un impact direct tous les jours.</p> <p>Nous sommes conscients que le coût des logements est aussi un aspect important qui met une pression sur le portefeuille des personnes aînées vivant en situation de pauvreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'appauvrissement que subissent certains aînés est une tragédie. Au Québec, environ 60 % des aînés vivent avec moins de 30 000 \$. Un cinquième des aînés n'ont pas un seuil de revenu viable. 	<ul style="list-style-type: none"> Les personnes aînées sont parmi les personnes les plus vulnérables face à la crise du logement : quitter leurs logements de longue date pour trouver des logements plus adaptés à leurs besoins - les prix sont exorbitants et certaines personnes se retrouvent carrément à la rue. 	
Pas de réponse	<ul style="list-style-type: none"> Contrer l'impact du coût de la vie <ul style="list-style-type: none"> Baisser les impôts de la classe moyenne de 1,5 % pour les deux premiers paliers d'imposition, ce qui représente jusqu'à 1125 \$ par personne ; Geler les tarifs d'électricité le temps de remettre en place un mécanisme indépendant de détermination des tarifs plutôt que de les rattacher à l'inflation comme l'a fait le gouvernement actuel ; Cesser le prélèvement de la taxe de vente (TVQ) sur la facture d'électricité, d'ici à ce que le nouveau mécanisme de détermination des tarifs soit mis en place ; Enlever la TVQ sur les produits de première nécessité, par exemple le dentifrice, le savon pour le corps, le shampoing et les médicaments en vente libre. Agir sur le logement <ul style="list-style-type: none"> Bonifier l'offre de logements sociaux en déployant un plan d'investissement bonifié sur 10 ans afin de construire 50 000 nouvelles unités ; Permettre aux municipalités de moins de 100 000 habitants d'offrir des incitatifs financiers pour la construction de logements et de maisons abordables ; Moderniser le Programme Accès-Logis pour y inclure un volet régional pour le logement étudiant, pour les résidences privées pour aînés et pour le logement pour itinérants. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer une nouvelle « Allocation pouvoir d'achat » de 1 000 \$ destinée aux aînés de 65 ans et plus ayant un revenu inférieur à 35 000 \$. Pour les aînés qui désirent rester sur le marché du travail, arrêter les cotisations au Régime des rentes du Québec (RRQ) (partie employé). Réviser le crédit d'impôt pour prolongation de carrière en haussant les seuils admissibles ou en les rendant remboursables. <p>Voir le plan VIVRE ET VIEILLIR AVEC DIGNITÉ.</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonifier le RRQ et protéger les participants bénéficiaires de régimes de retraite privés à prestations déterminées. Pour les résidents en RPA, élaborer une grille tarifaire afin de plafonner les prix des soins et services à domicile. Abandonner la clause F du bail. Permettre des actions collectives par les résidents des RPA pour faire valoir leurs droits. Accorder des aides financières aux petites RPA pour aider à combattre la vague de fermeture. 	<p>Logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer un nouveau modèle de résidences de soins 100% publiques et gérées par la communauté : coûts abordables, accès à des services essentiels comme des infirmières et d'autres travailleurs de la santé, divertissement et autres services à des prix abordables. Réduire la tarification des transports collectifs, y compris le transport adapté, de 50 % dans une perspective de gratuité à plus long terme. Proposer un remboursement de 60% des soins curatifs (carie, amalgame, extractions, acrylique), d'orthodontie, de périodontite, d'endodontie, d'achat de dentiers, de pont ou de couronne pour les personnes de plus de 18 ans. 		

SYNTÈSE DES RÉPONSES DES PARTIS POLITIQUES AUX 5 QUESTIONS PAR SUJET – 31 août 2022

3. ISOLEMENT Comment redonner le goût de la participation sociale aux personnes aînées?

	Coalition Avenir Québec	PCQ	Parti Libéral du Québec	Parti Québécois	Québec Solidaire
Vision	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement a préconisé différents programmes ciblés comme celui des Municipalités amies des aînés (MADA). À notre avis, il faut continuer à soutenir ces divers programmes qui aident à redonner aux aînés du Québec le goût de la participation sociale et citoyenne 	Pas de réponse	<p>La pandémie de la COVID-19 et les restrictions sanitaires qu'elle a apportées ont bouleversé nos vies de façon importante, plongeant de nombreux aînés dans l'isolement et fragilisant les habitudes de vie d'une grande partie de la population.</p> <p>Nous croyons fermement que les personnes aînées, qui ont tant donné pour le Québec, méritent soins et attention en cette matière.</p>	<p>La vie sociale et la santé physique sont interrelées.</p> <p>Voir le plan VIVRE ET VIEILLIR AVEC DIGNITÉ.</p> <p>La participation sociale des personnes aînées doit être assurée au travers d'une multitude de mesures, notamment en soutenant les organismes qui se consacrent à leur offrir des services, ainsi qu'en prévoyant l'aménagement de milieux de vie qui seront inclusifs pour les personnes de tous âges et capacités.</p> <p>Le rapprochement intergénérationnel entre les aînés et les jeunes qui incarnent le Québec de demain est un gage de respect mutuel et contribuera à briser l'isolement social des aînés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Comme les personnes aînées souffrent souvent de l'éloignement ou de la perte de leurs proches, il est donc primordial de reconstruire un milieu social qui leur permettra de bien vivre leur fin de vie. Ils ont également des enjeux de santé mentale puisque les ressources ne leur sont pas accessible, que ce soit dans les coûts ou dans la disponibilité de l'aide psychologique dans les milieux où les aîné.e.s résident. Le Québec est choyé d'avoir des organismes communautaires qui sont prêts à travailler d'arrache-pied pour combattre l'isolement des personnes aînées - se concentrer sur l'accomplissement de leur mission.
Comment?	<ul style="list-style-type: none"> Avec ce programme, il y a l'offre d'aide au milieu municipal pour soutenir ses efforts d'adaptation au vieillissement de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme. À cela s'ajoute plusieurs programmes soient offerts soient par le biais d'organismes ou de projets spécifiques ou autres. - par ex. : tables de concertation, programmes des travailleurs expérimentés, etc. 	Pas de réponse	<p>Le parti compte soutenir les initiatives locales visant à briser cet isolement et à permettre aux aînés de retrouver les interactions sociales et sociétales positives qu'elles entretenaient avant la pandémie.</p> <p>Finalement, pour les aînés qui désirent renouer avec le marché du travail, la pénurie de main-d'œuvre actuelle nous démontre que plus que jamais, la contribution des aînés sur le marché du travail est indispensable. C'est pour cette raison que nous voulons favoriser la rétention et le retour de travailleurs expérimentés sur le marché du travail en prévoyant un congé de cotisations au Régime de rentes du Québec pour les 62 ans et plus et en doublant l'exemption d'impôts pour les personnes de 65 ans et plus pour la faire passer à 30 000 \$.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Créer comme en Angleterre une division du ministère de la Santé et des services sociaux qui soit dédiée spécifiquement à combattre l'isolement social, incluant l'isolement des aînés. Faciliter les projets intergénérationnels d'habitation permettra aussi de combattre l'isolement des aînés -par exemple, en collaboration avec les municipalités, faciliter la construction et la création de ces logements, notamment avec une aide financière allant jusqu'à 25 000 \$. Soutenir les aînés qui désirent assister à des activités culturelles et de loisir, et à participer à des programmes de mentorat. <p>Voir le plan VIVRE ET VIEILLIR AVEC DIGNITÉ.</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer aux aînés en hébergement, un accès minimum à des activités physiques et à des loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer les CHSLD par des « Résidences locales de soins », des institutions 100 % publiques, gérées par les familles et la communauté - implication de personnes aînées dans la gestion et l'animation de leur milieu de vie ainsi des proches. Engager 900 psychologues et de 1000 autres travailleurs en santé psychologique (travailleurs sociaux, psychoéducatrices, sexologues) dans le réseau public, pour permettre l'accès à des services psychologiques sans freins financiers. Réformer le financement public au milieu communautaire : rehaussement du financement des organismes communautaires et financement à la mission des organismes (renforcer l'autonomie des organismes), indexation du financement de façon uniforme et déploiement le plus rapidement possible du Plan d'action gouvernemental en action communautaire.

SYNTÈSE DES RÉPONSES DES PARTIS POLITIQUES AUX 5 QUESTIONS PAR SUJET – 31 août 2022

4. TRANSPORT Comment soutenir l'amélioration du transport collectif des aînés en ruralité?

	Coalition Avenir Québec	PCQ	Parti Libéral du Québec	Parti Québécois	Québec Solidaire
Vision	<p>Le gouvernement de la CAQ a accordé des montants historiques pour le développement du transport collectif en région.</p> <p>Nous sommes aussi conscients qu'il est nécessaire de répondre aux besoins particuliers des aînés des régions, afin de leur faciliter l'accès au transport collectif.</p>	Pas de réponse	<p>Dans un premier temps, il faut améliorer l'offre de transports en commun dans les régions métropolitaines comme dans les secteurs plus régionaux.</p>	<p>Le transport collectif a été abandonné au cours des dernières années.</p> <p>Il faut rétablir ces services essentiels pour toutes les régions du Québec.</p>	<p>Les interruptions de services dans le transport adapté des grandes municipalités et du transport interurbain ont complexifié le déplacement des personnes âgées dans les deux dernières années.</p> <p>Les personnes aînées peuvent se sentir isolées et éloignées de leurs proches lorsqu'ils doivent dépendre de services peu fiables pour leurs déplacements.</p>
Comment?	<ul style="list-style-type: none"> • En un mandat, les sommes disponibles pour les municipalités, ont été doublées en les faisant passer de 10,3 M\$ à 21,9 M\$ cette année. • Dans deux ans, cette somme sera portée à 29M\$. • Afin de répondre aux besoins particuliers des aînés des régions, nous avons investi 900 000\$ pour soutenir les MRC qui ont des projets qui faciliteront l'accès au transport collectif pour nos aînés, en région - un tel programme n'avait jamais été mis en place 	Pas de réponse	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de l'offre de services passe par l'assurance d'un financement adéquat des sociétés de transports, qui se sont retrouvées en déficits importants, notamment à cause de la pandémie. En ce moment, l'incertitude pousse les sociétés à réduire leurs services. C'est pourquoi il faut leur garantir un financement qui leur permettra de maintenir leurs services et de développer leurs réseaux. La viabilité à long terme du transport collectif passe à la fois par une résorption du déficit des sociétés de transports et par un financement des projets de développement. Nous nous assurerons de travailler avec ces sociétés en vue de trouver le meilleur moyen pour garantir leurs revenus. • Pour inciter une plus grande utilisation du transport en commun, il faut agir sur l'accessibilité : Instaurer la gratuité des transports en commun pour les étudiants et les étudiantes et pour les personnes âgées de 65 ans et plus partout au Québec, à coût nul pour les sociétés de transports. • Les options de transport collectif peuvent être plus limitées en milieu rural. Dans un contexte de vieillissement de la population, les enjeux de mobilité de courte distance iront en s'accroissant. Il est inconcevable qu'une personne vivant en région se sente contrainte d'appeler l'ambulance pour se rendre à un rendez-vous médical faute de service de taxi adéquat. C'est donc pourquoi notre Charte des régions prévoit un programme de soutien pour l'industrie du taxi régional desservant les territoires où les alternatives de mobilité durable sont plus limitées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer des mesures pour relancer l'offre de transport collectif dans chacune des régions du Québec. • Faciliter l'utilisation du transport collectif en coordonnant l'offre de service de meilleure façon. • Développer les flexibus, le covoiturage et la disponibilité des taxis. • Mieux financer l'accompagnement transport en tenant compte des réalités régionales. • Accélérer l'élaboration de projets de transports collectifs structurants. • Favoriser le transport actif en assurant l'accessibilité universelle et la mobilité des aînés (rampes d'accès, feux prioritaires pour les piétons, apaisement de la vitesse de circulation, meilleure visibilité aux intersections, accessibilité des trottoirs l'hiver). • S'assurer que le MTQ adopte des pratiques exemplaires pour favoriser la mobilité active dans l'aménagement des routes sous son contrôle qui traversent les cœurs des communautés des villes et villages du Québec. • Réformer le transport adapté pour améliorer son accès et pour permettre aux proches aidants d'accompagner au sein de l'autobus leur proche en perte d'autonomie. • Assurer l'accessibilité universelle pour tous les nouveaux transports collectifs structurants, et l'accélérer dans les réseaux existants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un transport interurbain nationalisé pour avoir le contrôle sur les prix et leurs fréquences. • Adopter une véritable Loi sur l'accessibilité universelle et financer massivement les politiques d'accessibilité universelle des municipalités et des sociétés de transport : le rôle au gouvernement provincial est d'assurer la possibilité aux municipalités, par une réforme de la fiscalité municipale entre-autre, de réussir à offrir des services de transport suffisamment fréquents et accessibles.

SYNTHÈSE DES RÉPONSES DES PARTIS POLITIQUES AUX 5 QUESTIONS PAR SUJET – 31 août 2022

5. ÂGISME Comment réduire l'âgisme dont ont été victime les aînés avec la pandémie?

	Coalition Avenir Québec	PCQ	Parti Libéral du Québec	Parti Québécois	Québec Solidaire
Vision			L'hécatombe vécue dans les CHSLD lors de la première vague de la pandémie de la COVID-19 a bien démontré la nécessité de renforcer encore plus les soins qui sont offerts aux aînés. Il faut collectivement reconnaître le niveau de soins dont ils ont réellement besoin.	Priorité à la protection des droits des aînés. Réclamation d'un poste de Protecteur des aînés. Élargir la protection à toutes les formes de maltraitance. Favoriser la participation sociale et les échanges intergénérationnels.	Que ce soit la précarité financière de nos aîné.e.s ou le traitement qui leur était réservé dans le CHSLD en pandémie, il n'y a aucun doute que nous avons un énorme travail à accomplir pour combattre l'âgisme au Québec. Nous croyons en l'importance fondamentale de la protection des plus vulnérables par la collectivité : que ce soit dans les propositions qui viendront atténuer l'appauvrissement des personnes aîné.e.s ou dans la qualité des soins que nous souhaitons leur offrir, combattant l'âgisme.
Comment?	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement a fait adopter la Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux - il s'agit d'une loi beaucoup plus musclée que la précédente car elle couvre tout type de maltraitance, dont la maltraitance matérielle et financière (Cette loi a été suivie d'un plan d'action pour contrer la maltraitance comprenant des investissements majeurs de 50 M\$). 		<ul style="list-style-type: none"> Déclencher une commission d'enquête publique sur la gestion de la pandémie afin que plus jamais, le Québec ne revive une telle situation ; Donner accès à un médecin de famille pour tous. Pour y arriver, les aînés, les personnes présentant des maladies chroniques et les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et les personnes vivant avec un handicap seront priorisées dans l'inscription à un médecin de famille ; Mettre en place et maintenir des ratios personnel-patient sécuritaires dans tous les CHSLD ; Former deux fois plus de gériatres pour mieux répondre aux besoins des aînés ; Déployer des pharmaciens d'établissements dans tous les CHSLD pour aider à la prise en charge des aînés qui y sont hébergés et s'assurer que leur médication est mieux ajustée et plus sécuritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un Protecteur des aînés pour promouvoir et suivre l'adoption des meilleures pratiques. Mettre en place un véritable ministère des aînés avec pouvoirs et budgets. Valoriser le savoir des aînés par un programme « Mémoire et mentorat ». Faire la lumière sur les drames des CHSLD par une enquête publique. Permettre aux aînés de mieux participer à la vie active. 	<ul style="list-style-type: none"> Amener la voix des personnes qui ne sont pas traditionnellement au centre des décisions à l'Assemblée nationale : nos député.e.s ont démontré une grande écoute au dernier mandat et une attention particulier aux injustices sociales dans notre société. Combattre la pauvreté des personnes aînées et améliorer les services.